

Signalisation d'information locale

Serdinya - Joncet

Schéma d'implantation

février 2026 version 4

Le CD 66 a validé sur le principe ce schéma d'implantation, il est tout de même important de rappeler que la commune reste responsable des panneaux, de leur sécurité et de leur entretien même s'ils sont posés sur les mâts directionnels du CD 66. En cas d'accident ou de détérioration le CD 66 ne posera pas les panneaux, c'est à la commune de les refaire poser.

Introduction au schéma d'implatation

Les propositions d'implantation du schéma ne sont pas à prendre au mètre près. Elles résultent d'un repérage de terrain, mais devront s'affiner suite aux échanges nécessaires avec le CD66, puis avec les conseils du prestataire chargé de la réalisation des panneaux.

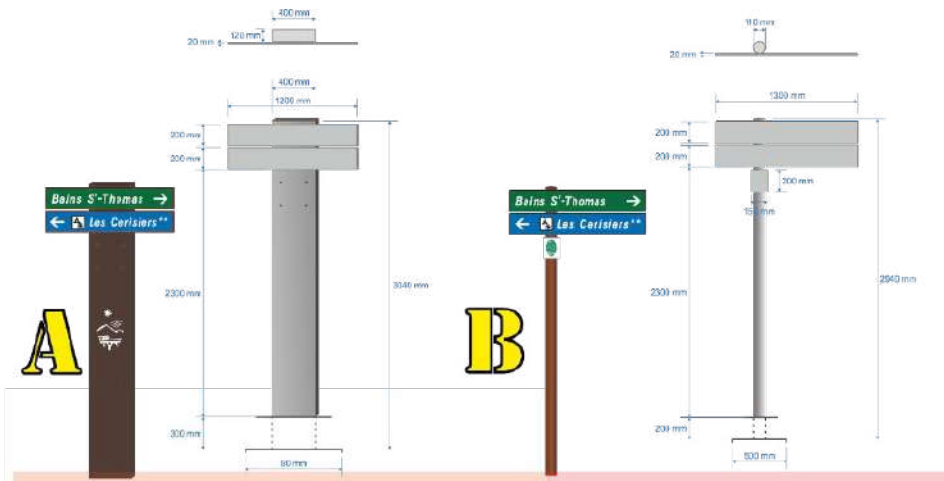
Il est possible que certains emplacements soulèvent des problèmes pour la sécurité des utilisateurs, qu'il s'agira de résoudre :

- Soit par des solutions techniques adéquates (mâts fusibles, système Systeject, etc. ou tout autre dispositif normé reconnu par arrêté ministériel sur la sécurité routière)
- Soit par des adaptations au niveau des emplacements : recul par rapport à la voirie, protection du mât derrière un muret, sur un trottoir, ou par un aménagement spécifique, etc.

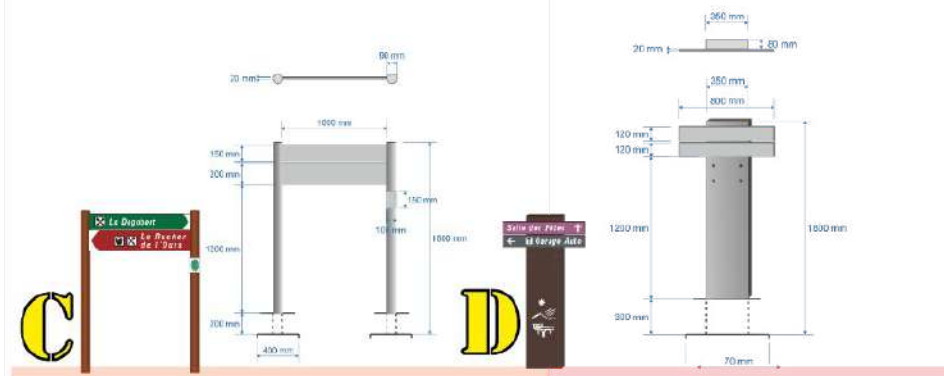
Ces solutions seront envisagées au moment de la rédaction du marché, en fonction des retours de l'ensemble des partenaires.

Les différents types de SIL

SIL présignalisation
90 km/h



SIL de position
50 km/h



Fonctionnement du schéma

Pour être compatible avec la Charte signalétique du PNR, le schéma de signalisation respecte les principes suivants :

- Maximum 6 registres par mât
- Un jalonnement hiérarchisé, adapté à l'importance des pôles signalés
- Une adaptation des dispositifs à la vitesse des automobilistes et à la configuration de la route
- Éviter la surcharge d'information pour l'automobiliste et proposer une lecture fluide des signaux
- Respect des dispositions du schéma directeur de signalisation du CG66
- Respect des dispositions de la charte sur l'ordre d'affichage et les emplacements de panneaux

Ecriture blanche	RAL 5015 C100 M49 J4 N1	Hébergement, restauration, camping
Ecriture blanche	RAL 7011 C70 M55 J50 N26	Services aux personnes en déplacement
Ecriture blanche	RAL 3003 C24 M100 J97 N21	Activités viticoles et produits du terroir
Ecriture blanche	RAL 6001 C100 M30 J100 N21	Sports, loisirs, nature et culture
Ecriture blanche	RAL 4001 C46 M73 J23 N2	Services publics

Assemblage et disposition

L'élaboration de la S.I.L. par les communes doit respecter un certain nombre de principes élémentaires garants de la bonne perception de la signalétique. Les règles imposent un ordre strict d'affichage, détaillé ci-dessous, à la fois dans une logique de lisibilité, et dans une logique de sécurité pour l'usager de la route. Cette organisation de l'information facilite la prise de connaissance de l'usager en situation de conduite et évite soit d'occasionner des manoeuvres dangereuses, soit que les panneaux ne soient pas lus.

Présignalisation	Présignalisation	Position
Ordre de haut en bas : 1 - mouvement de filante 2 - tourne à droite 3 - tourne à gauche	Ordre de haut en bas : la flèche de filante est placée du côté opposé au premier mouvement de bifurcation; les registres sont regroupés par couleur	Ordre de haut en bas : 1 - tourne à droite 2 - tourne à gauche : ne doit pas concerner les filantes

Inventaire des points d'intérêts de la commune

Il est nécessaire d'identifier les points d'intérêts que la commune souhaite indiquer avec la nouvelle signalétique.

Les points d'intérêt de la commune déjà identifiés en 2016 :

- La Table de Serdinya
- Parking (surtout ceux de Serdinya depuis la nationale)
- Eglise de Serdinya
- Gare de Serdinya
- Gare de Joncet



Plan d'implantation de Serdinya

Schéma d'implantation sous réserve d'avis du CD66



Panneau 1 à 9 : facturation à 60 % à la commune de Serdinya-Joncet et 40 % au Syndicat mixte du Parc naturel régional des pyrénées catalanes

Panneau 1 - Rue des Lauriers



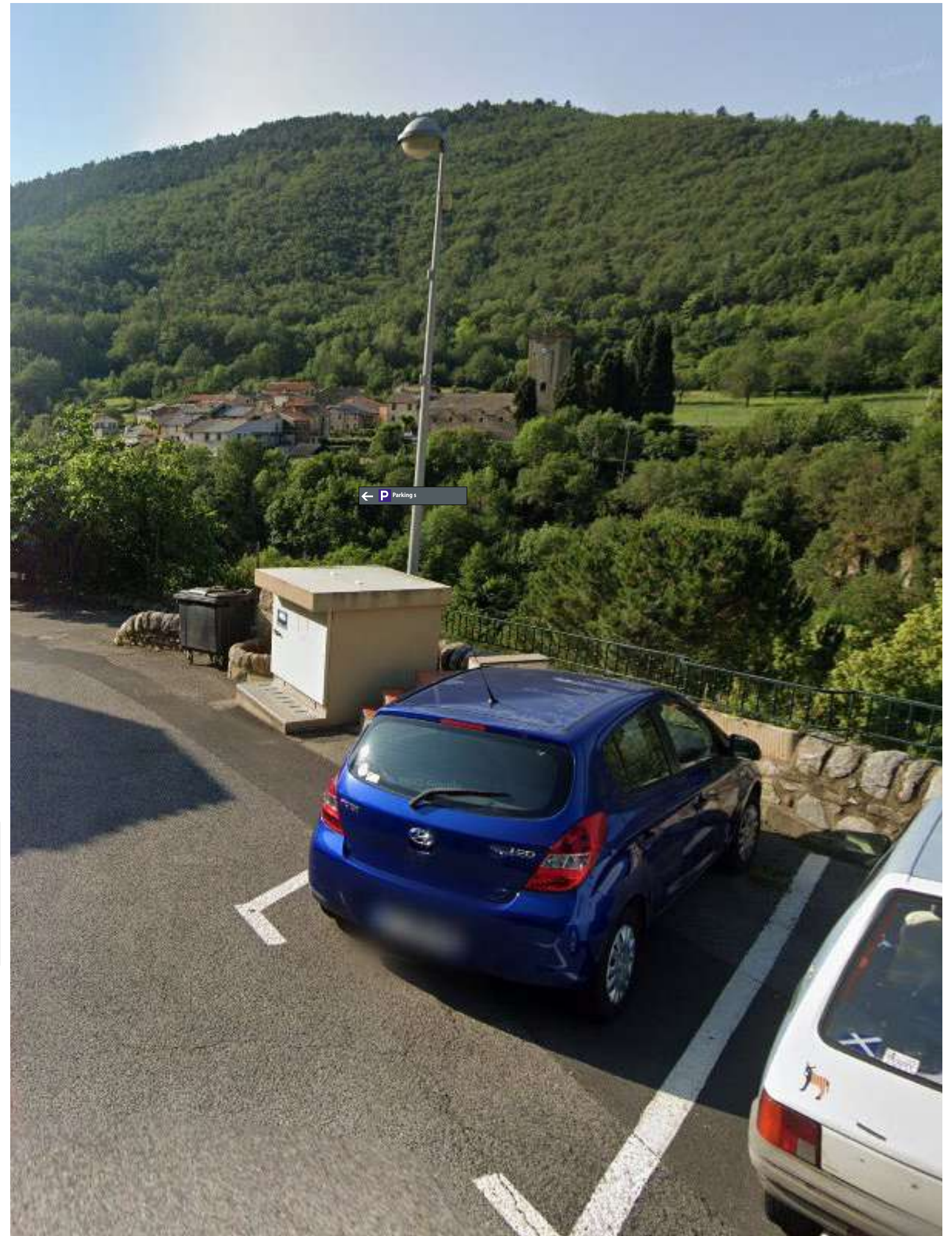
2 registres sur le support (recto/verso)



Panneau 2 - Rue des Lauriers



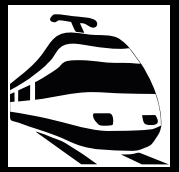
← **P** Parkings



Panneau 3 - Rue du Sola



**Parkings**

**Gare du train jaune**

Église - Cimetière



Panneau 4 - Rue du Sola

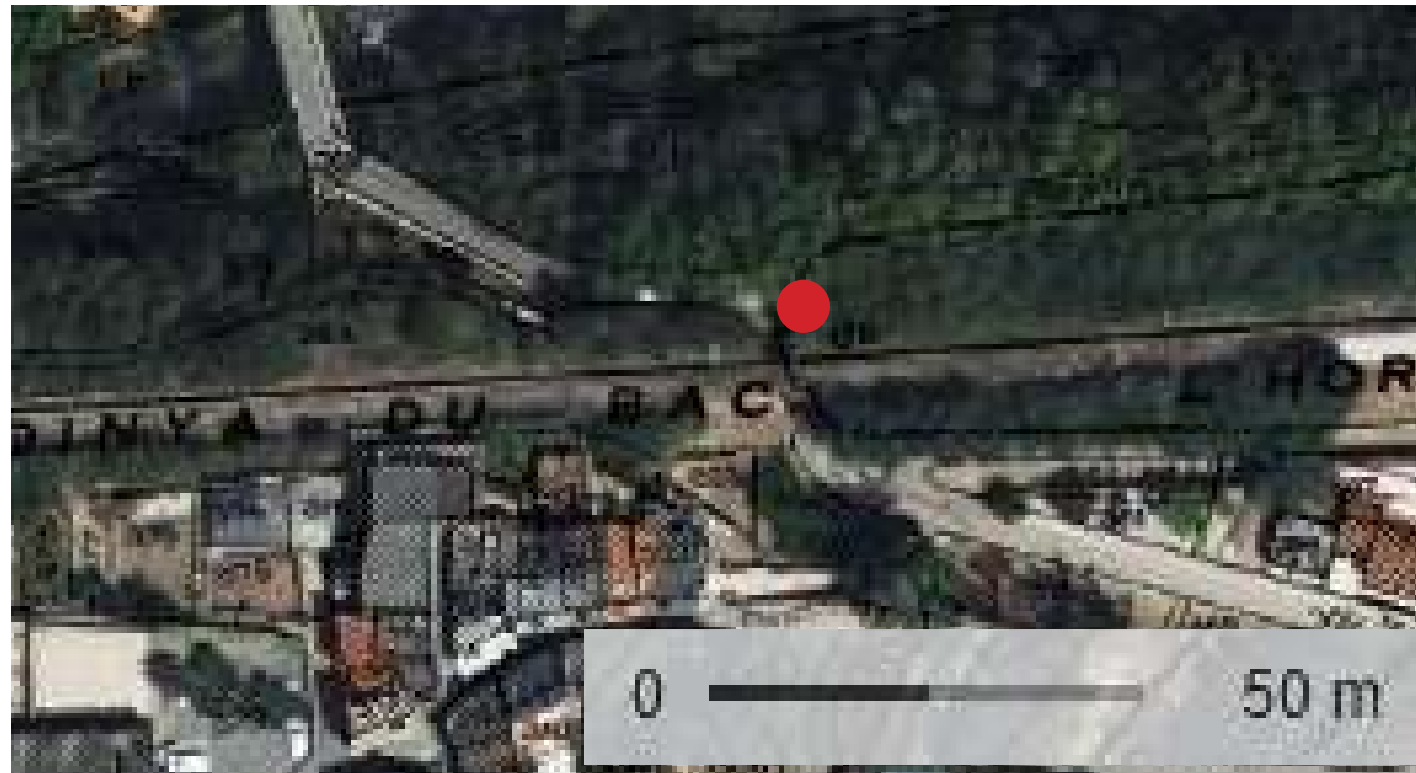


← **P** Parkings ↑

Église - Cimetière ↑

Support fixé en applique sur le mur

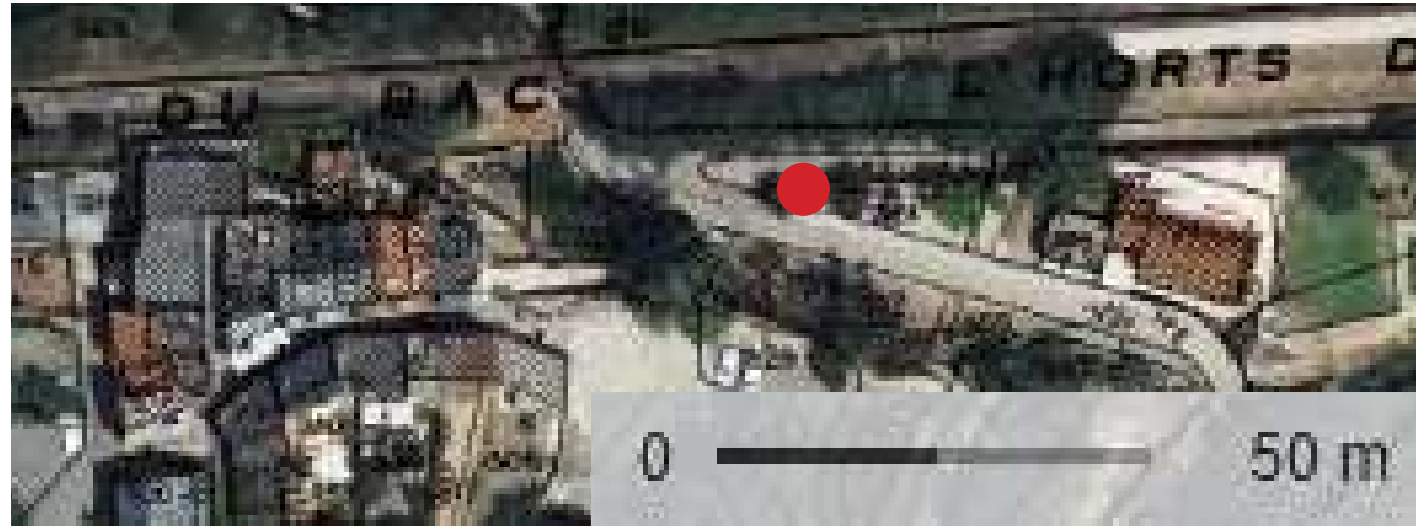
Panneau 5 - D27E



Support installé dans le sol

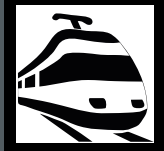


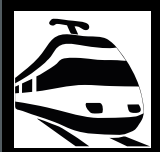
Panneau 6 - Rue du Bac



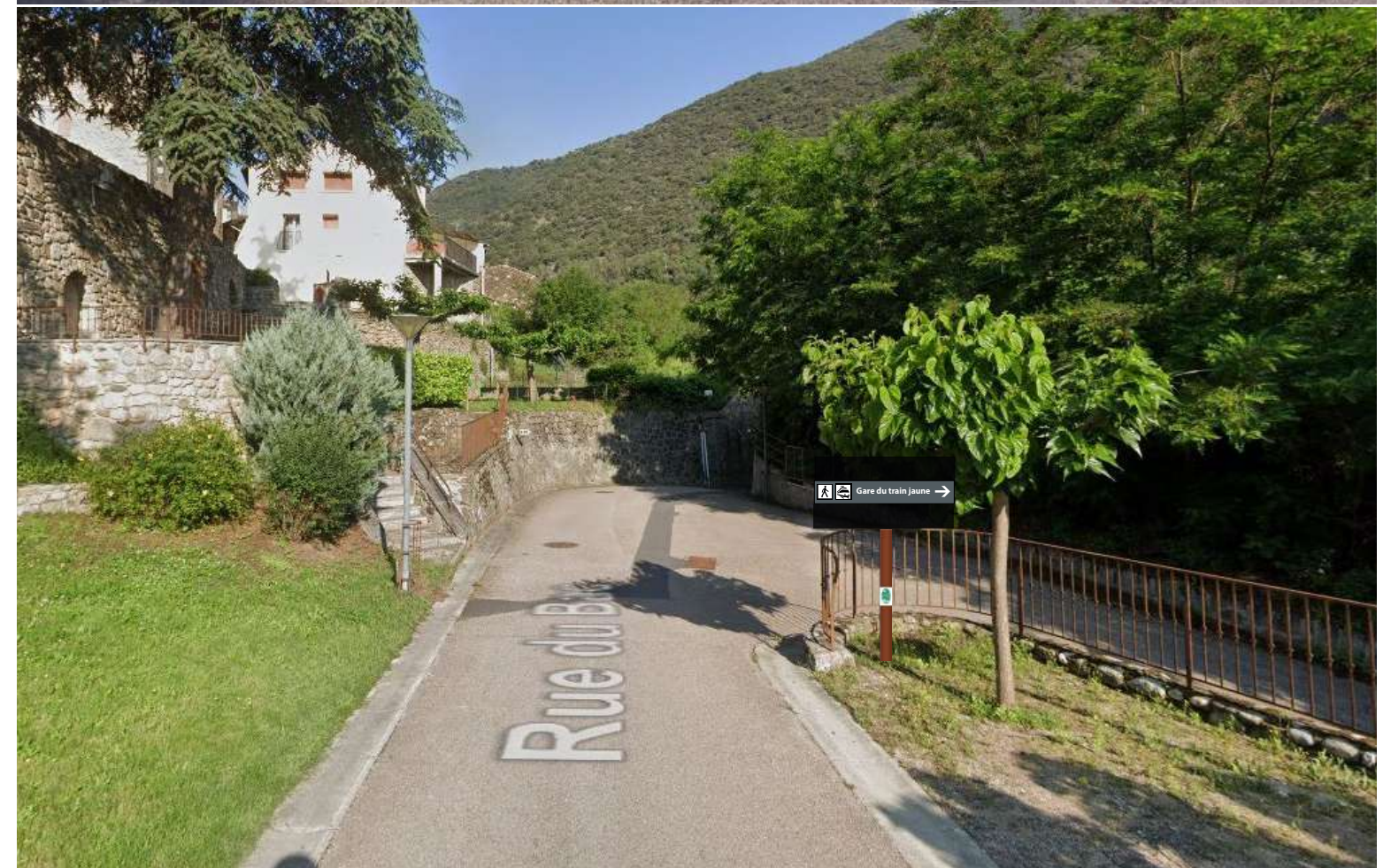
P Parking de la gare →

Église - Cimetière →

←   Gare du train jaune

  Gare du train jaune →

Support installé dans le sol
4 registres sur le support (3 recto/ 1 verso)



Panneau 7 - Rue du Bac



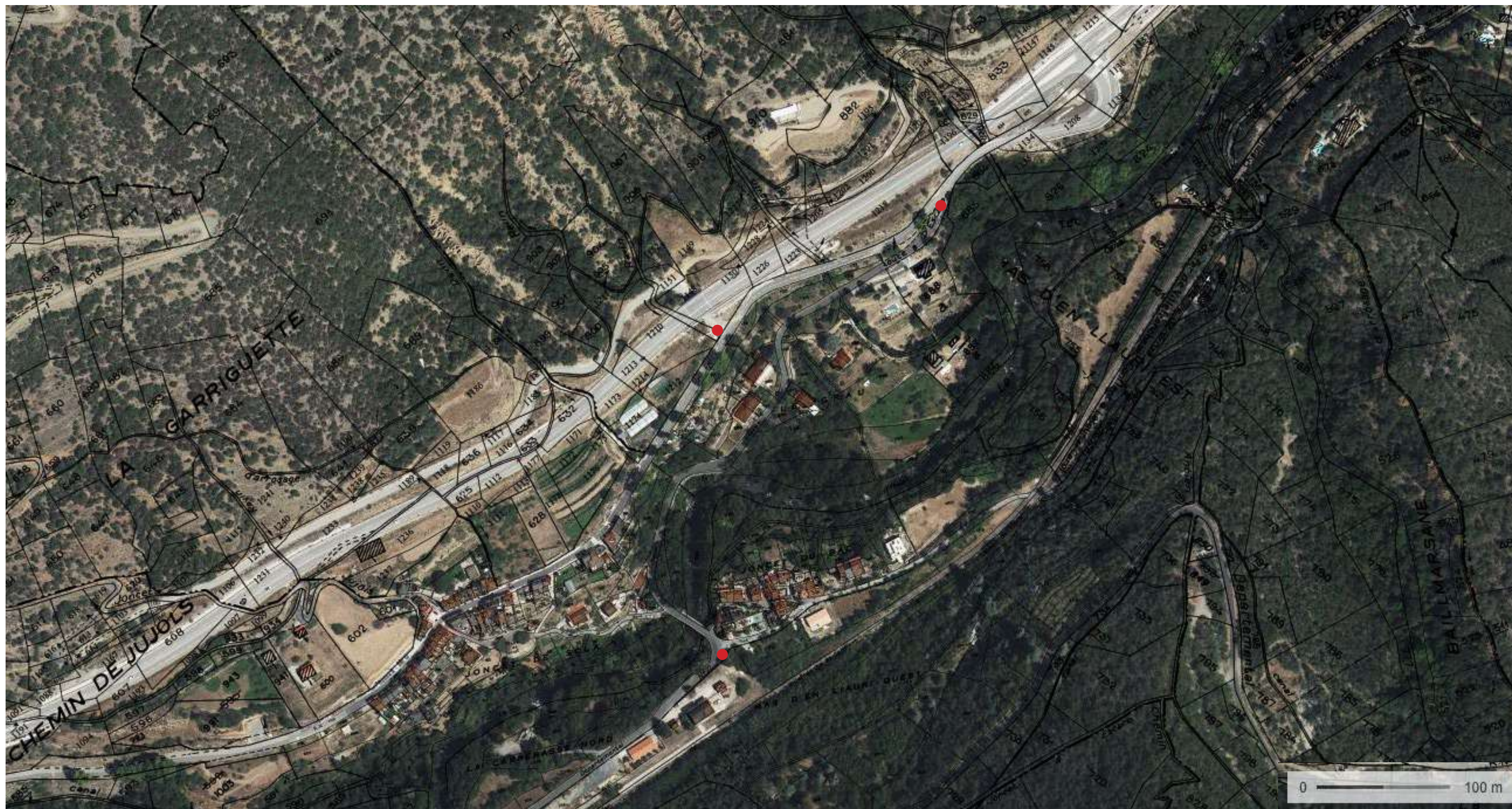
←  Église - Cimetière

Support fixé en applique sur le mur



Plan d'implantation de Joncet

Schéma d'implantation sous réserve d'avis du CD66



Panneau 8 - Route d'Escaro



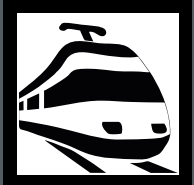
Gare du train jaune



Église - Cimetière
de Serdinya



Panneau 9 - Route du Pont



Gare du train jaune



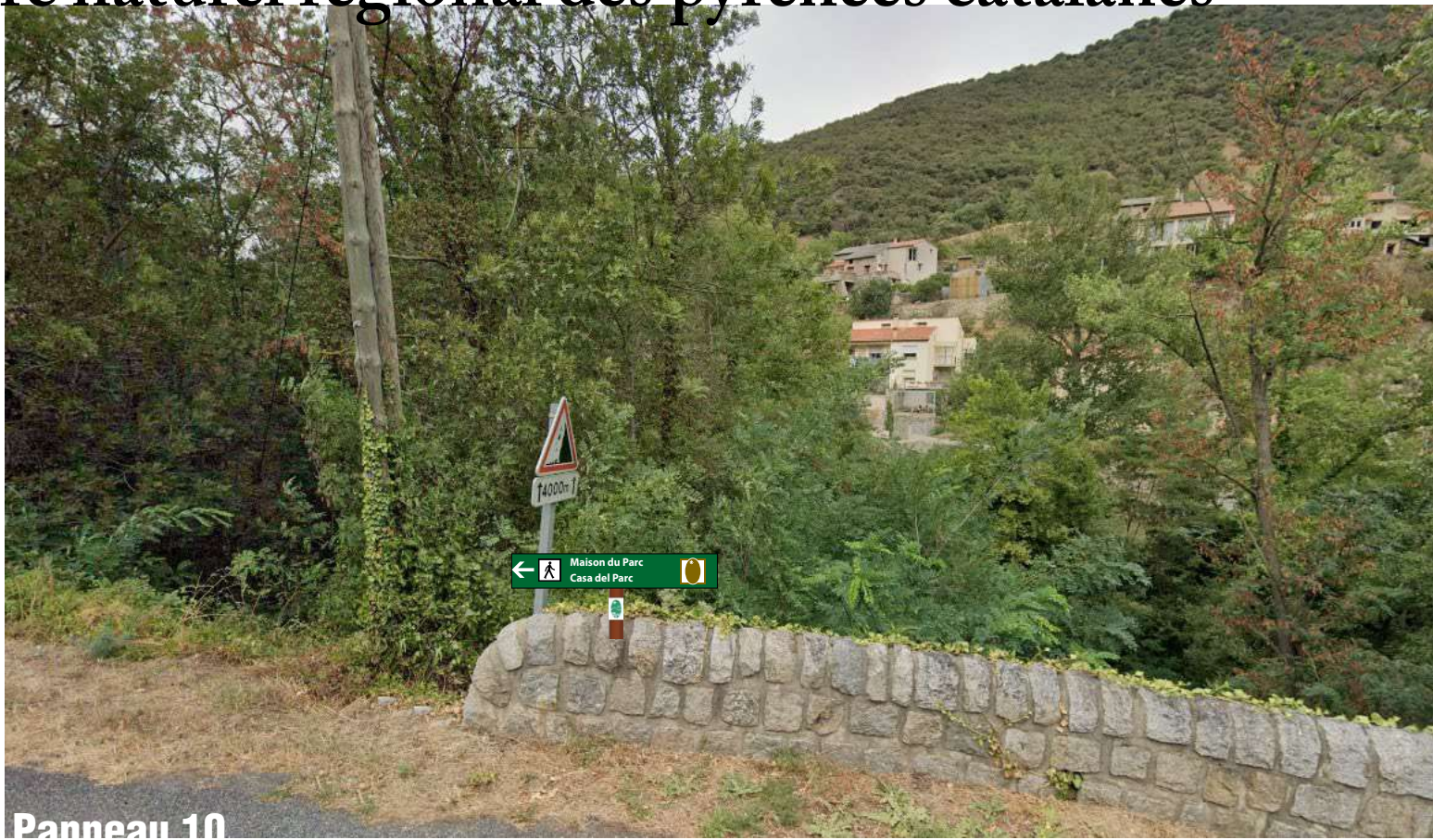
Église - Cimetière
de Serdinya



Liaison maison du Parc – Gare de Joncet

Facturation à 100 % au Syndicat mixte du Parc naturel régional des pyrénées catalanes

Panneaux 10 et 11





Maison du Parc
Casa del Parc

Support fixé en applique sur le mur



Maison du Parc
Casa del Parc



Support installé dans le sol